

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 14</i> <i>Procuration : 4</i> <u><i>Date de convocation :</i></u> 27/05/2026 <u><i>Date d'affichage :</i></u> 05/06/2026	Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, David FLEURY, Martin KUNSTLER, Jean-Michel LHOMMÉE, Adrien LUGAGNE, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES Membres excusés : Sandrine BROUSSAUDIER pouvoir à Anne-Sophie PARRIAUX Elodie LACROIX pouvoir à Jean-Michel LHOMMÉE Laurent ROPERS pouvoir à Aurélie SUZON Béatrice SOITTOUX pouvoir à Jean-Baptiste AUBRY Membres absents : François GUILLAUME Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie Secrétaire de séance : Thierry MOREL a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**
- **Questions diverses**

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Thierry MOREL

- **Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de délégués à élire : 3
Nombre de suppléants à élire : 3

M. LHOMMÉE Jean-Michel, maire a ouvert la séance.

M. MOREL Thierry a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir VUILLECARD MORALES Martine, LHOMMÉE Jean-Michel, PANTANI Stéphanie et LUGAGNE Adrien.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Election des délégués

Cinq candidats : LHOMMÉE Jean-Michel, PARRIAUX Anne-Sophie, FLEURY David, LUGAGNE Adrien, SUZON Aurélie

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

LHOMMÉE Jean-Michel :	13 voix - élu délégué
PARRIAUX Anne-Sophie :	11 voix – élue déléguée
FLEURY David :	9 voix - élu délégué
LUGAGNE Adrien :	6 voix
SUZON Aurélie :	3 voix

Majorité absolue : 8

Election des suppléants

Trois candidats : SUZON Aurélie, KUNSTLER Martin, LUGAGNE Adrien

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

SUZON Aurélie :	14 voix - élue suppléante
KUNSTLER Martin :	14 voix - élu suppléant
LUGAGNE Adrien :	14 voix - élu suppléant

Majorité absolue : 8

Procès-verbal de la séance a été dressé et signé vendredi 5 juin à 20h30

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 31 AOUT 2026 à 20h

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		